

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Juin

LA RÉVISION CADASTRALE

Le Journal officiel vient de publier un rapport adressé par le ministre des finances à M. le président de la République sur cette question de la révision du cadastre si grave, si importante, et qui depuis si longtemps réclame une solution sans cesse ajournée.

Ce serait cependant une réelle injustice de ne pas reconnaître les efforts considérables et vraiment méritoires qui ont été faits par le gouvernement de la République, et notamment par le ministre des finances actuel pour parvenir à un résultat aussi désirable.

Depuis plus d'un an déjà, la question est officiellement posée, non seulement par les travaux importants qui ont été accomplis sous la direction de M. Boutin, directeur général des contributions directes, mais encore par l'exposé même des motifs du budget de 1891.

Dès le mois de février 1890, M. Rouvier, visant les transformations profondes que la valeur et la nature même des propriétés ont subies depuis la constitution du cadastre, constatait quelles inégalités choquantes elles ont amenées dans l'impôt, et il ajoutait : « Le cadastre, tel que nous avons l'intention de l'établir, ne servirait pas seulement à une répartition plus juste de l'impôt foncier ; il consacrerait, en outre, les droits de la propriété. Par la création du Grand Livre terrier du pays, il donnerait aux propriétés la sécurité qui leur fait trop souvent défaut ; il deviendrait la base naturelle du véritable crédit agricole. »

Le ministre des finances demandait, en conséquence, l'ouverture d'un crédit d'un million pour engager les opérations nécessaires au renouvellement du cadastre.

« Une telle entreprise, disait M. Rouvier, doit être conduite avec méthode ; aucune part ne doit y être laissée au hasard. Si la

nouvelle évaluation des propriétés bâties à laquelle l'Etat vient de procéder a eu un plein succès, on le doit en grande partie à l'esprit méthodique qui y a présidé dès les premiers jours. Grâce aux études, aux recherches, aux expériences que l'allocation demandée permettra, nous aurons en mains les moyens de réaliser, dans les conditions les plus favorables, l'une des réformes les plus fécondes, l'une de celles qui ont été le plus vivement réclamées. »

Comme on le sait, la loi de finances du 26 décembre 1890 autorisa le crédit d'un million demandé par le gouvernement. Dans l'exposé des motifs de 1892, M. Rouvier, rappelant l'autorisation accordée par le Parlement s'exprimait en ces termes :

« Cette question, qui intéresse à un si haut degré la propriété immobilière au point de vue de la constitution de l'état civil des immeubles, est une de celles qui doivent le plus solliciter l'attention des pouvoirs publics et qui demandent à être abordées avec décision et définitivement résolues. L'administration des finances s'occupe de tracer le programme des matières à traiter par la commission qui va être prochainement constituée. »

Un décret du président de la République, en date du 30 mai, est joint au rapport et organise, en effet, cette commission.

Un fait, comme on a déjà pu le remarquer, domine toute la question, c'est la constitution et la consolidation du droit de propriété en France. Il y a de longues années déjà, le procureur général Dupin pouvait dire avec vérité et sans exagération : « Dans l'état actuel de notre législation, en achetant, on n'est jamais sûr d'être propriétaire ; en payant, on n'est jamais sûr d'être remboursé. » Dès longtemps, en effet, cette absence de sécurité a été signalée comme l'une des causes primordiales du délaissement des institutions de crédit agricole en France. En 1857, et la situation à cet égard n'a pas beaucoup changé, le gouverneur du Crédit foncier pouvait écrire : « Le nombre des

contrées en France où l'on ne possède que de fait et non de droit est considérable. Sur dix établissements de propriété, certaines provinces ne nous en envoient pas un seul de régulier, d'accessible à notre crédit. »

Au congrès des sociétés savantes en 1886, la même question fut traitée avec une réelle autorité. Il fut démontré que la petite propriété surtout souffre cruellement, dans notre pays, de cet étrange état de choses. Un membre du congrès put dire sans être démenti : « La petite propriété n'a pas d'origine bien établie et se transmet presque toujours sans titre régulier. »

La réforme dont le ministre des finances ne cesse de poursuivre l'exécution avec une persévérance des plus méritoires, aura pour effet de mettre un terme à cette situation à peine croyable. Ainsi que l'indique le rapport de M. Rouvier, le but à atteindre, c'est de créer un titre foncier dont la valeur juridique incontestable, en assurant la facilité des transmissions ainsi que la sécurité des détenteurs du sol et des créanciers hypothécaires, permettra de jeter les bases du crédit agricole. »

Certes, ce n'est pas là une tâche facile et comme le Temps l'a fait observer avec raison, une infinité de problèmes se dressent aussitôt. Quels remaniements appelle, au juste, notre législation immobilière ? De quelle façon la réforme hypothécaire doit-elle être conçue ? Quel degré de mobilité convient-il de donner à la propriété foncière ?

On touche aux questions économiques et sociales les plus graves. D'autre part, en ce qui concerne le cadastre lui-même, par quels moyens, dans quelle mesure y a-t-il lieu de le renouveler ? A quel personnel va-t-on en confier la réfection ? Comment en assurera-t-on l'entretien ? Quelle base nouvelle donnera-t-il à l'impôt ? Enfin, on sent qu'une telle entreprise, avec les travaux qu'elle implique, va exiger de vastes ressources.

Ce sont là de graves questions, qu'une démocratie républicaine a le devoir de s'ap-

pliquer à résoudre. Nous ne saurions trop approuver M. le ministre des finances de s'être engagé dans cette voie féconde. Le grand et beau travail accompli par l'administration des contributions directes, relativement à l'évaluation des propriétés bâties, a montré à quels résultats on peut arriver avec une laborieuse persévérance. Nous ne doutons pas que la commission qui vient d'être nommée par le ministre, et qui est composée des hommes les plus compétents et même les plus éminents, n'arrive à mener à bonne fin la tâche si importante dont elle vient d'être officiellement investie.

INFORMATIONS

AU SÉNAT

Discussion sur les droits des farines et les blés. Il s'agit, comme on le sait, de suspendre pendant quelque temps le droit sur les blés à cause de la mauvaise récolte probable.

M. Fresneau déclare que la situation n'est pas mauvaise et qu'il suffirait de remettre l'échelle mobile.

M. Gouin prétend qu'il faut permettre d'ores et déjà aux marchands d'acheter en vue du déficit.

On passe à la discussion des articles ; la suppression des droits pendant un an est repoussée.

Les articles et l'ensemble de la loi portant que le droit sur l'entrée des blés est réduit à 3 fr. jusqu'au 1^{er} juin 1882, sont adoptés.

LE TZAR ET LES OUVRIERS FRANÇAIS

On lit dans le Petit Parisien : Lors de sa récente visite à l'Exposition de Moscou, le czar a reçu une délégation d'ouvriers français.

C'est sur le désir de l'empereur que cette présentation eut lieu.

Il reçut nos compatriotes dans le pavillon impérial, qui fut sa dernière station à l'Exposition. Il les complimenta sur le goût artistique dont ils ont fait preuve dans leur travail. En terminant son allocution, il dit :

« J'ai été émerveillé de tout ce que j'ai vu et qui confirme pleinement l'idée que j'ai toujours eu sur le prodigieux développement des arts et de l'industrie en France. »

On avait placé le lit de la malade vis-à-vis de la fenêtre, de sorte que, même couchée, elle pût voir le ciel et un peu de verdure.

Une crise grave et douloureuse venait d'éclater ; cette fois encore, le médecin de Barr avait triomphé du mal. En partant, il rencontra Michel dans la pièce voisine. Le pauvre garçon était pâle et tremblant ; tout à coup il avait eu la crainte d'une issue fatale, et l'horrible vision de la mort lui était apparue.

Il s'avança vers le médecin, le cœur serré par la plus poignante émotion qu'il eût jamais éprouvée.

— Eh bien ?... murmura-t-il d'une voix étranglée.

A cette question si éloquente dans son laconisme, le docteur répondit par un froncement de sourcils et par un geste de découragement.

— Elle est pourtant mieux ? balbutia Michel, voulant espérer encore.

— Mon pauvre monsieur, répondit le médecin, il ne m'est pas permis de conserver de grandes espérances ; la crise d'aujourd'hui s'est heureusement terminée ; c'est vrai ; il faut nous en féliciter, mais j'ai le devoir de ne pas vous cacher la vérité : avec beaucoup de soins et en exécutant mes prescriptions à la lettre, nous pourrions prolonger la vie de la malade pendant quelques semaines, mais c'est tout.

Michel devint livide.

— Ne pensez-vous pas, dit-il, qu'il y a lieu de réunir en consultation quelques-uns de vos confrères ?

— C'est inutile malheureusement ! fit le médecin, je vois clair dans l'état de la malade et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 19

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

X

CATHERINE MONTE EN GRADE

Un voyageur arrivant de Paris, lui ayant appris l'adresse de Mme Stemmlé, sa tante maternelle qui habitait cette ville, elle résolut de lui écrire non pour lui demander asile au cas échéant, elle n'en était pas encore là, Dieu merci ! — mais pour renouer des relations avec elle, car, dans l'avenir, qui pouvait deviner si elle n'aurait pas bientôt besoin d'un nouvel appui.

Aucune réponse ne lui parvint.

Où Mme Stemmlé avait changé de domicile — et en ce cas, la lettre de Rosa ne lui serait pas arrivée — ou elle avait reporté sur la fille de Jean-Baptiste Herz la vieille rancune qu'elle nourrissait contre lui.

Cependant Rosa se disait que cette dernière hypothèse était inadmissible, étant donnée la bonté généreuse qu'elle avait toujours entendu attribuer à la brave femme. Non certes, Mme

Stemmlé pouvait être vive, emportée ; elle était même capable de persévérance dans un sentiment qu'elle croyait juste, mais jamais cette âme qu'on disait naïve et tendre n'aurait eu le courage de repousser une pauvre orpheline qui lui tendait les bras.

Il fallait qu'elle n'eût pas reçu la lettre où, dans un langage simple et affectueux, Rosa lui rappelait que, n'ayant plus ni père ni mère, elle avait plus besoin que jamais de la tendresse des parents qui lui restaient ; aussi la priait-elle d'oublier les anciens motifs de querelle avec son père et d'accueillir sans réserve les sincères protestations d'amitié qu'elle lui envoyait.

La jeune fille n'avait aucune raison de tenir secrète la lettre de Mme Stemmlé ; elle l'avait lue à sa tante et à son cousin avant de la faire jeter à la poste, et tous les deux l'avaient approuvée, ignorant dans quelles sombres appréhensions lui avaient dicté cette démarche si naturelle en apparence.

Quand les jours s'écoulèrent sans rapporter la réponse de Mme Stemmlé, Mme Herz, qui la connaissait, eut à la fin une parole bien faite pour augmenter encore la tristesse de sa nièce.

— Oh ! dit-elle, sans doute ta lettre ne lui est pas arrivée. Elle aura encore changé de domicile... c'est une si drôle de femme, si bohème, d'humeur si aventureuse !... Qui sait quand on entendra parler d'elle ! jamais plus peut-être !

Ainsi, cette parente qu'elle avait à Paris, il fallait encore que Rosa perdît l'espérance de la retrouver. Son regard se porta sur Mme Herz

qui s'exprimait très difficilement et dont les forces diminuaient d'une façon désolante.

— Pauvre chère tante ! pensa-t-elle, elle aussi va me manquer bientôt ; j'aurai eu du moins la consolation d'adoucir les souffrances de la fin de sa vie.

Plus la maladie de Mme Herz s'aggravait, plus Rosa, — disons-le à sa louange — oubliait ses chagrins et ses inquiétudes pour se donner tout entière à la pauvre femme ; elle se montra sublime d'abnégation. Michel, avec l'heureux optimisme de sa nature, ne voyait pas le véritable état de sa mère ; il croyait à son prochain et entier rétablissement ; il se montrait auprès d'elle fils tendre et respectueux, mais se reposant sur Rosa pour les soins à lui donner, ne changeait pas grand'chose à son existence ordinaire.

Catherine, toujours à son poste de combat, l'accaparait chaque jour davantage.

— Pendant que la cousine s'occupe de la mère, elle ne s'occupe pas du fils, pensait-elle avec son égoïsme habituel.

Et, habile à se servir des circonstances, elle se rapprochait continuellement de Michel, pénétrant de plus en plus dans sa vie, pendant que, retenue au chevet de la malade, Rosa était obligée d'abandonner la lutte.

— Il faut en finir pourtant, se dit Catherine, après sa conversation avec Frédéric Treiber, voilà une occasion comme il ne s'en représentera peut-être jamais... il s'agit d'en profiter !

XI

MANŒUVRE A LA PRUSSIENNE

La chambre de Mme Herz était claire et gaie.

LES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER

La compagnie d'Orléans communique la note suivante :

« La délégation du syndicat des employés des chemins de fer s'est présentée, mardi, à la compagnie d'Orléans. Elle a été immédiatement reçue par le directeur de la compagnie ; elle l'a entretenu des deux questions soulevées dans la réunion de samedi : 1^o reconnaissance des syndicats par la compagnie ; 2^o réintégration des ouvriers congédiés par la compagnie d'Orléans.

» Sur le premier point, M. Heurteau leur a répondu que l'existence des syndicats professionnels étant reconnue par la loi, la compagnie entend respecter la loi et, par conséquent, n'a jamais eu l'intention d'entraver le fonctionnement des syndicats qui peuvent se constituer dans son personnel, conformément aux dispositions légales, pour l'étude et la défense des intérêts collectifs.

» Quant au second point, M. Heurteau a confirmé qu'ainsi qu'il l'avait déclaré dès le premier jour, les ouvriers congédiés ne l'avaient été que par suite du manque de travaux ; que, fidèle à ses sentiments de bienveillance pour son personnel, la compagnie a déjà remplacé la plupart des ouvriers congédiés dans les emplois disponibles des autres services.

» Elle a pu également en aider un certain nombre à se placer au dehors chez des fournisseurs de la compagnie.

» On peut espérer que, d'ici peu, tous les ouvriers congédiés auront ainsi retrouvé le travail. »

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

M. Athalin, juge d'instruction vient de rendre son ordonnance dans l'affaire de la mélinite. Ainsi que nous l'avons déjà dit, MM. Turpin, Tripone, Feuvrier père et Fessler, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel en vertu des articles 1, 2, 3 et 4 de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage.

Les assignations sont lancées, et l'affaire viendra probablement samedi devant la dixième chambre.

UNE EXPOSITION DU TRAVAIL

Le Temps annonce :

Il se prépare pour le mois de juillet, au palais de l'Industrie, une exposition qui paraît sortir des errements habituels. Elle admettra des ouvriers à ces concours qui permettront de juger l'habileté réelle de la main d'œuvre et de la récompenser.

D'un autre côté, la caractéristique de cette exposition du travail sera la multiplicité des leçons de choses, pour les diverses professions : brasseries, imprimeries, armureries, bijouteries, drogueries, épiceries, etc.

On s'attachera à marquer leur point de départ et la situation actuelle. A cette sorte d'histoire des métiers, on ajoutera celle du mobilier. Comme suite aux intérieurs bretons, normands provençaux, on aura un confortable appartement moderne.

Enfin, pour faire pendant à la mine de houille qui eut tant de succès en 1885, on va construire une usine de fer. On verra au palais de l'Industrie le minerai d'abord ; ensuite le bocard qui lui enlève les parties terreuses ; le haut fourneau d'où sort la fonte ; le four à puddler ; le marteau

une consultation ne pourrait avoir d'autres résultats que de hâter sa mort en l'effrayant. Armez-vous de résignation et songez à rendre aussi calmes que vous pourrez les derniers jours qui lui restent à vivre, ne la contrariez en rien, prévenez ses moindres désirs, c'est la meilleure recommandation qu'il convienne de vous faire.

En bas, le médecin trouva Catherine qui s'informa, comme tous les jours, de la position de Mme Herz ; lui répéta ce qu'il venait de dire à Michel. La Prussienne le regarda s'éloigner, pensive ; puis, comme quelqu'un qui prend subitement un parti, elle monta rapidement au premier étage et pénétra dans la chambre de la malade.

Mme Herz reposait maintenant dans un calme relatif presque gai, inconsciente de la gravité de sa situation. Devant elle, Michel lui pressait tendrement la main, essayant de dissimuler la douleur dans laquelle l'avaient plongé les paroles désolantes du médecin. Au chevet du lit, Rosa s'était laissée tomber sur une chaise, accablée par la fatigue et par l'émotion. Tant qu'avait duré la crise, c'est-à-dire le danger, la vaillante enfant s'était montrée pleine de forces et de courage ; à présent que le péril immédiat semblait disparu, elle était en proie à une violente réaction nerveuse. Les yeux à demi fermés, les joues décolorées elle couvrait son visage de ses mains pour que la malade ne la vit pas souffrir.

Michel, tout à sa mère, ne regardait même pas sa cousine, qui se livrait à des efforts impuissants pour retenir sa respiration haletante et les sanglots qui menaçaient de s'échapper de sa poitrine.

pilon et les laminoirs qui les transforment en fer ; les bobines à tréfiler, les machines à clous et autres encore.

LE VAINQUEUR DE FOURMIES

M. Letailleur, sous-préfet de Fontenay, est nommé sous-préfet d'Avesnes, en remplacement de M. Isaac, nommé à l'administration centrale.

New-York, 9 juin.

Le consul général à Saint-Domingue dément le bruit qui a couru qu'une révolution a éclaté. La paix règne par toute la République.

DAHOMEY

On lit dans le Courrier du Soir : Les relations avec le Dahomey se tendent au point de faire prévoir qu'une démonstration deviendra prochainement nécessaire.

MORT D'UN AMIRAL

On annonce la mort de l'amiral marquis de Montagnac, ancien ministre de la marine.

ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

Le cardinal Place, archevêque de Rennes, est très malade.

DÉFENSE NATIONALE

Le Conseil supérieur de la Guerre a arrêté les mesures spéciales à prendre, pour éviter le retour d'indiscrétions pouvant nuire à la Défense nationale.

RENCONTRE DE DEUX RÉGIMENTS

Une dépêche de Nuremberg annonce que, par suite d'une fausse manœuvre, deux régiments de hulans se sont rencontrés ; il y a eu de nombreux blessés.

COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes a entendu hier mercredi M. Deville qui a demandé la franchise pour les huiles de colza et de pin.

A L'ÉLYSÉE

M. Carnot a remis hier matin, avec un grand cérémonial, la barette cardinalice à M. Rotelli, nonce du pape à Paris.

A l'issue de cette cérémonie, un grand déjeuner a été servi à l'Élysée.

LA CENSURE

La commission de la censure a entendu hier mercredi M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

La commission se déclare favorable au maintien du statu quo.

A LEVALLOIS-PERRET

L'enquête au sujet de l'explosion de dynamite à Levallois-Perret, continue et n'a donné encore aucun résultat.

On soupçonne toujours les groupes anarchistes.

LA Foudre sur un Régiment

Berlin, 9 juin.

La foudre est tombée sur le régiment de la garde, dont le chef est l'empereur d'Autriche, pendant qu'il manœuvrait sur le champ d'exercice de Tempelhof.

Cinq hommes ont été grièvement blessés. Le cheval d'un capitaine a été tué ; le capitaine a été simplement assourdi pendant quelque temps, mais cet accident n'aura pas de suite.

Mais l'état de Rosa, dont ne s'étaient aperçu ni Mme Herz ni son fils n'échappa point à Catherine. En entrant dans la chambre, ses premiers mots furent :

— Eh bien ! cela va mieux maintenant ?

— Oui, fit la malade d'une voix bien faible.

— Oui, répéta Michel la mort dans l'âme.

— Mais voyez donc, continua Catherine, voici maintenant Mile Rosa qui se trouve mal !

— La pauvre enfant ! dit Mme Herz, c'est la fatigue sans doute !

— Bien sûr, déclara la Prussienne, elle est épuisée ; il faudrait qu'elle consentît à prendre un peu de repos.

— Catherine a raison ; voyons, mon enfant, va-t'en, tu crois que je ne sais pas que tu as veillé auprès de moi ces deux dernières nuits ? Allons, ma mignonne, va te reposer !

Rosa entendait bien sa tante, mais elle était hors d'état de lui répondre, encore moins de lui obéir.

— Michel, poursuivit Mme Herz, aide-la à aller dans sa chambre et vous, Catherine, veillez à ce qu'il ne lui manque rien.

Incapable de résister, Rosa se laissa emmener par Michel, et accepta les soins que la Prussienne lui prodiguait avec un empressement surprenant. Elle souffrait, on la soulageait, c'était tout naturel pour un cœur comme le sien et, l'action de Catherine venant à son secours, elle ne voyait rien d'extraordinaire ; n'en eût-elle pas fait autant à sa place.

Michel s'éloigna, pressé de retourner auprès de sa mère. Quand Catherine fut seule avec Ro-

Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul

A JÉRUSALEM

Le Journal des Débats publie une dépêche de Jérusalem, 12 mai, qui rend un éclatant hommage aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. La voici :

Le besoin d'un hôpital municipal, recueillant tous les malades de la ville, se faisait sentir depuis longtemps à Jérusalem. Le pacha, homme de bien, vient de réaliser cette grande œuvre, qu'avait commencée avant lui son prédécesseur, Rabouf-Pacha.

Mais qui placerait-on près des malades ? Seraient-ce des gardes juives ? Plus de la moitié de la population est juive. On attend encore ces jours-ci quatorze mille juifs, venant de Russie. Des musulmans ? Les musulmans sont en si grand nombre aussi ! Des schismatiques ? Des Arméniennes ? Des Coptes ? Des catholiques ? Question depuis longtemps restée sans solution !

Enfin, il y a quelques mois, le président de la municipalité, accompagné de deux effendis, se présente à Sœur Sion, supérieure des Filles de la Charité, et lui demande si elle veut donner quelques religieuses pour le nouvel hôpital. Celle-ci demande sans retard à ses supérieurs l'autorisation d'accepter, et, quelques jours après, la municipalité elle-même venait remercier les Sœurs de leur adhésion, et elle les engageait à disposer tout de suite la maison pour recevoir les malades.

Il n'y avait pas de temps à perdre. C'est la semaine dernière qu'elles furent averties, et l'ouverture devait se faire dimanche, en présence d'Ibrahim-Pacha et du Sérail, c'est-à-dire du conseil composé d'un membre de chaque nation, des chefs de toutes les religions et du conseil de la ville.

Pendant trois jours et trois nuits, les religieuses n'avaient pris aucun repos. Dimanche, à midi, toutes les Sœurs sont convoquées pour se trouver, à une heure, dans la grande salle de réception. C'était à peine le temps de revenir à leur maison et de changer leur corsette.

A une heure, le pacha arrive avec pompe : tous les dignitaires prennent leur place. Et la supérieure et les Sœurs. On entend une voiture. Ce sont elles ! Aussitôt, une sérénade commence, et mille voix de crier : « Vivent les Sœurs de charité ! » Les soldats présentent les armes. La foule se presse ; les drogman ont peine à frayer le passage aux Sœurs. Enfin, elles montent le grand escalier, précédées par les drogman.

A leur arrivée, tous se lèvent : « Soyez les bienvenues, mes Sœurs, dit le pacha dans un excellent français. Je suis trop ému de l'aspect que vous avez donné à cette maison, dans laquelle vous travaillez depuis trois jours seulement, pour pouvoir vous féliciter comme je voudrais le faire. — Excellence, nous avons fait notre devoir, dit Sœur Sion. — Je suis dans l'enthousiasme, reprend le pacha, et nous ne pouvons que nous féliciter de notre choix. » Profond et sympathique acquiescement de l'assemblée : « Trouvez-vous qu'il manque quelque chose ici, ou trouvez-vous toutes choses comme vous le désirez, messieurs ? » ajouta le pacha en s'adressant aux autorités.

« Moi, répondit le grand rabbin, ce que je trouve de plus beau dans cet hospice municipal, ce sont les Filles de la Charité ; depuis cinq ans que nous les voyons à l'œuvre, elles ne se sont jamais démenties ; elles sont des mères et des

sa, elle l'aïda à se dévêtir et à se coucher, la dorlotant comme une petite fille ; puis elle dit de son ton le plus mielleux :

— Bonne nuit, Mademoiselle, dormez bien !... Demain vous serez reposée et vous reprendrez votre place auprès de Mme Herz... D'ici là, elle ne manquera de rien, soyez tranquille, car Michel et moi nous ne la quitterons pas.

Pour prononcer ces paroles, Catherine s'était appuyée machinalement sur le lit de Rosa.

Tout à coup elle tressaillit.

Touchée de ses attentions, la jeune fille venait de lui saisir la main et la serrait pour lui prouver sa reconnaissance. La vindicative Allemande n'alla pas jusqu'à répondre à cette étreinte qui lui parut insupportable ; elle se dégagea lentement et se retira sans ajouter mot.

La nature a heureusement donné aux malades une mobilité d'impression qui leur permet presque aussitôt après une crise des plus graves, de retrouver une partie de leur tranquillité habituelle. Mme Herz causait paisiblement avec son fils quand Catherine reparut.

— Parlerai-je devant lui ou vaut-il mieux que je l'éloigne, se demanda la Prussienne.

Elle réfléchit un instant, puis sans doute pensa que la présence de Michel lui était plutôt favorable :

— Maintenant, dit-elle, que Mme Herz va mieux et que Mlle Rosa est bien douillettement étendue dans son lit, je dois vous apprendre que tout le monde dans la maison ne cesse de s'informer de l'état de Madame ; domestiques et voyageurs m'assiègent de questions continuelles à ce sujet ; il y a surtout M. Treiber qui s'inquiète

sœurs pour tous, quels qu'ils soient. » — « Vivent les Filles de la Charité ! » crie-t-on de tous côtés, dans les salles, corridors, etc. ; l'émotion est à son comble... Après cette présentation, le pacha rentre au divan pour prendre part à une cérémonie religieuse turque : « Allah ! Allah ! » criaient les assistants en ouvrant les bras, en appelant la bénédiction sur les Sœurs et les malades.

Impossible de dépeindre ce qu'avait de grandiose et d'imposant cette solennité. Un drogman vient demander à Sœur Sion si elle veut bien voir le médecin militaire. Sur sa réponse affirmative, le médecin se présente et dit à la Sœur : « Ma Sœur, je vous prie de vouloir bien employer tout votre crédit auprès du pacha pour m'obtenir huit lits, pour que mes pauvres militaires puissent être bien soignés... » Ensuite, seize médecins de la ville, convoqués à prendre part à l'inauguration, sont présentés par le médecin de l'hôpital au pacha et aux Sœurs, lesquelles avaient repris leurs places dans le grand salon. Les rabbins, les chefs musulmans et schismatiques venaient adresser leurs félicitations au pacha et aux Sœurs.

Alors, le président du conseil municipal fit rassembler tout le personnel de l'établissement devant les Sœurs. Une scène bien émouvante commença : il fit jurer aux médecins d'abord, aux pharmaciens ensuite, respect pour les Sœurs ; aux infirmiers, cuisiniers, jardiniers, portiers, respect et soumission aux Sœurs. Chacun vint selon son rang, et jura, selon sa langue et le mode de sa nationalité, ce qu'on lui demanda. Et, quand le dernier se fut retiré : « Je vous confie cette maison, mes Sœurs, dit le Pacha. Vous êtes chez vous ; je n'ai pas besoin de vous demander d'être des mères au milieu de vos enfants. » Cette séance, commencée à une heure de l'après-midi, se termina à six heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

RÉCEPTION

de la ligne de Brive à Cahors

La commission et les personnes invitées (personnel faisant partie de la compagnie d'Orléans ou appartenant au service de la compagnie de l'Etat) ont effectué leur tournée de reconnaissance, en s'arrêtant aux principaux ouvrages de la ligne.

Les travaux examinés avec le plus grand soin ont été les viaducs de Boulet, de Lamothe et de la Borrèze, situés tous les trois aux abords de Souillac ; puis le magnifique pont de Mareuil, construit sur la Dorlogne, près de la station de Cazoulès, enfin les viaducs de Calamane et de Mercuès.

Le départ de Brive a eu lieu à 6 heures du matin et l'arrivée à Cahors à 11 heures 25.

Un banquet de 100 couverts a été servi par le buffet de la gare de Cahors, dans les bâtiments servant de remise aux wagons, décoré pour la circonstance.

Au nombre des convives figuraient MM. de La Tournerie, Doniol, Ricour, Rousseau, Roman, inspecteurs généraux des ponts et chaussées ; Rougier, directeur des travaux de la compagnie ; Solacroup, ingénieur en chef de la traction ; Brière, ingénieur en chef de la compagnie ; Lax,

avec autant de sollicitude que s'il était de la famille.

Le jeune Frédéric Treiber était particulièrement antipathique à Michel.

— L'intérêt que ce Monsieur nous porte nous honore grandement, fit-il d'un ton sec, qui contrastait avec l'urbanité de ses paroles, vous le remercieriez de la part de ma mère et de la mienne.

— J'ai toujours trouvé M. Frédéric très poli, insinua doucement Mme Herz ; l'année dernière il était rempli de prévenances pour moi et pour Rosa.

— Pour Mlle Rosa surtout se hâta d'ajouter Catherine.

— Pour quoi dites-vous cela ? interrompit Michel avec vivacité.

— Parce que c'est la vérité, répliqua-t-elle hardiment.

— Vous vous en êtes aperçue, Catherine ? interrogea doucement la malade.

— Oui, madame, et n'étant pas de celles qui ne remplissent pas leur devoir à moitié j'espère que vous ne me blâmez pas si...

Elle s'arrêta brusquement, comme gênée par ce qui lui restait à dire.

Michel, vaguement troublé, la questionna du regard. Elle sembla s'armer de courage et poursuivit :

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

d'Ussel, Pihier, Lethier, etc., ingénieurs en chef des ponts et chaussées; Couvrat, Nigon, Bleyne, Marchat, Mesnager, Salin, etc., etc., ingénieurs.

La Commission a trouvé que les travaux faits, tant par l'Etat que par la Compagnie, étaient parfaitement exécutés; il est donc très probable que la ligne pourra être livrée à l'exploitation dès le 1^{er} juillet prochain.

Ponts et Chaussées

De plus amples renseignements nous permettent d'annoncer que le départ de M. Pihier n'entraînera pas la suppression du service des chemins de fer de Cahors. Ce service toujours sous la direction de M. Pihier, restera à Cahors et les bureaux ne seront pas déplacés, nous affirme-t-on.

Le poste confié à M. Pihier dans le beau département de la Dordogne est des plus importants. Il comprend : 1^o Service ordinaire du département de la Dordogne; — 2^o Service de la navigation de la Dordogne, de l'Isle et de la Vézère; — 3^o Etudes et travaux relatifs au régime du bassin de la Dordogne et de ses affluents; — 4^o Service de construction et de contrôle des chemins de fer précédemment confié à M. Roman, passé inspecteur général; — 5^o Contrôle des tramways.

M. Mesnager, ingénieur ordinaire à Cahors, est nommé ingénieur ordinaire à Périgueux.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

M. Poux-Laville, secrétaire général de l'Arrondissement, est nommé sous-préfet de Figeac.

M. Harmand, secrétaire général du Lot, est nommé sous-préfet de Mirecourt.

M. Albert Calès, maire de Villefranche, est nommé secrétaire général du département du Lot.

M. BERNARDIN

Nous lisons dans le *Mont-Ventoux*, journal de Carpentras :

« Mercredi dernier, à neuf heures du soir, la musique l'*Avenir* a donné une sérénade à notre nouveau sous-préfet, en présence d'une affluence considérable de population. M. Bernardin, très touché de cette manifestation, a remercié les musiciens. M. Alfred Michel, en sa double qualité de maire-député, a félicité M. Bernardin qui est considéré par tous comme un ami et le représentant dévoué du gouvernement de la République. »

LA DISTRIBUTION DES PRIX AU LYCÉE GAMBETTA

Nous croyons savoir que c'est notre compatriote M. Roussel, conseiller d'Etat, qui présidera, cette année, la distribution des prix au Lycée Gambetta.

Le discours d'usage serait prononcé par M. Schnégans, professeur de rhétorique, gendre de M. Roussel.

LYCÉE GAMBETTA

M. Dumas, maître répétiteur au lycée d'Albi, est chargé des mêmes fonctions au lycée Gambetta.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Par arrêté préfectoral, en date du 8 juin, sont nommés instituteurs :

MM. Labarrière, à Issepts; Lespinard, à Nadillac; Vernéjoul, à St-Hilaire (Lalbenque); Vaquié, adjoint titulaire à Castelnaud; Bousquet, à Flottes (Pradines); Ribeyrols, adjoint titulaire à Laurens; Skétin, à Ste-Alauzie; Boyé, à Belmontet.

Sont nommées institutrices : Mlle Mazot, à Sonac; Mme Sembel, à Bouziès-Bas; Mlle Molinié, à Cours.

Ces nominations auront leur effet à dater du 1^{er} juin.

TIRS DE COMBAT

Le 7^e de ligne est parti, mardi, à 5 heures du matin, pour se rendre à Caylus et y exécuter les tirs de combat.

Favorisé par un beau temps, le 7^e de ligne est arrivé mardi sans encombre à Lalbenque.

Les troupes sont vaillamment entraînées; aucun accident ne s'est produit en route.

La population de Lalbenque a fait à nos braves troupiers un accueil enthousiaste.

Mardi soir, à 5 h. 1/2, la musique s'est fait entendre sur la place publique.

Mercredi matin, le régiment est reparti pour Caylus. La grande halte aura lieu à Mouillac.

Il rentrera à Cahors le 19 de ce mois.

LE CRIME D'ARCAMBAL

Le bruit courait hier en ville qu'une femme infidèle d'Arcambal avait été tuée à coups de couteau par son mari.

Renseignements pris, tout se borne paraît-il, à une correction sérieuse, et qui sera profitable, espérons-le.

Fédération des Travailleurs de Cahors

Séance du Comité du 7 juin (2 h.)

L'appel nominal constate l'absence de deux délégués.

M. Brunet préside, ayant à ses côtés M. Bédurier assesseur, et M. Dupas, secrétaire.

Le secrétaire refait l'historique du but de la Fédération pour les délégués qui n'assistaient pas à la réunion publique d'hier.

Après cet exposé, M. Dupas dit que le plus pressant est d'adresser une pétition au Conseil municipal, qui va se réunir au premier jour, et par conséquent il y aurait lieu de ne pas se retarder.

L'assemblée convient de se réunir le soir même, au même lieu, à 9 h., et charge le secrétaire de présenter un projet de pétition.

Séance du 7 juin (9 h.)

L'appel nominal constate l'absence de trois délégués.

M. Brunet préside la séance.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans discussion.

M. Dupas lit ensuite le projet de pétition dont voici le texte :

« A Messieurs les Conseillers municipaux de Cahors,

» Le Comité de la Fédération des Travailleurs de Cahors, mandataires des ouvriers de cette ville, réuni le 7 juin courant, dans une salle de l'hôtel de ville,

» Vu le malaise considérable causé par la crise économique et agricole qui sévit sur nos campagnes;

» Considérant que le nombre des ouvriers chômeurs, résultant de cette crise, augmente de jour en jour;

» Considérant la baisse des salaires produite par le surcroît de main d'œuvre;

» Considérant surtout que cette crise industrielle, qui ruine la ville de Cahors; pourrait être supprimée par la création d'une manufacture de tabacs dans cette cité;

» Que les corps élus doivent se faire les intermédiaires des réclamations de la classe populaire.

» Vu la mission dont il est chargé par ses mandants,

Vous prie, Messieurs les Conseillers municipaux, de vouloir bien renouveler un vœu, déjà émis par vos prédécesseurs, tendant à la création d'une manufacture de tabacs à Cahors.

» Dans l'espoir que vous voudrez bien faire droit à notre demande,

» Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Fédération des Travailleurs de Cahors,
» Le Comité, »

Cette pétition est adoptée à l'unanimité.

M. Alaux, délégué des ferblantiers-zingueurs, donne sa démission, prétextant qu'il est absent très souvent de Cahors. On désigne M. Bastide pour le remplacer.

Sur la proposition de quelques camarades, le Comité désigne M. Fort, comme délégué des maréchaux-ferrants, et M. Crabol, pour les liquoristes. Ces deux corporations n'étaient pas représentées.

Séance du 9 juin

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

M. Brunet préside.

L'appel nominal constate l'absence de 4 délégués, dont 3 excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'on procède ensuite à l'élection d'un bureau définitif. Sont désignés : MM. Brunet, président; Bédurier et Rigal, vice-présidents; Dupas, secrétaire, et Morcq, trésorier.

M. Dupas lit le texte de la pétition à porter au préfet. Ce texte est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition des camarades Vialatte et Dupas, le Comité décide à l'unanimité de construire un arc-de-triomphe de la Fédération des Travailleurs, toujours dans le but de la création de la manufacture. Les frais de cet arc-de-triomphe seront couverts par une souscription.

L'assemblée a désigné MM. Lacombe, Dupas et Rigal pour faire les premières démarches nécessaires.

Séance du 10 juin

MM. les Membres du Comité de la Fédération des Travailleurs de Cahors sont priés de se réunir aujourd'hui jeudi, à 8 h. 1/2, dans une salle de la Mairie.

OBJET TROUVÉ

Un bracelet en argent a été trouvé, dimanche soir, par M. Nayrac, sergent-major au 7^e de ligne, sur les allées Fénelon, à Cahors, pendant le concert de la musique militaire.

Le bijou a été déposé par M. Nayrac au bureau de police, où la personne qui l'avait perdu est allé le réclamer.

SAINT MÉDARD ET SAINT BARNABÉ

C'était lundi la Saint-Médard :

S'il pleut à la Saint-Médard,

Il pleuvra quarante jours plus tard.

Or, il a plu lundi, horriblement plu toute la journée, à Paris comme dans toute la France et notamment à Cahors.

Est-ce à dire qu'il pleuvra encore pendant quarante jours ? Si nous en croyons les statistiques établies de 1835 à 1890, l'inexactitude du proverbe a été souvent constatée. Dans le cours de ces 55 années d'observation, il a plu 31 fois le jour de Saint-Médard, et 24 fois il n'a pas plu.

Le nombre moyen des jours de pluie relevés après une Saint-Médard pluvieuse, du 8 juin au 17 juillet, est égal à 16,4. Après une Saint-

Médard sans pluie, le même nombre s'élève à 10,6. Le minimum et le maximum des jours de pluie, dans l'intervalle considéré, ont été atteints tous deux, après une Saint-Médard humide. Le premier (7 jours de pluie) en 1836, le second (32 jours de pluie) en 1888.

D'un autre côté, en 1836, il avait plu le jour de Saint-Médard, ce qui n'a pas empêché les vingt-cinq jours qui ont suivi d'être sereins.

N'oublions pas aussi que saint Médard est souvent contrarié par saint Barnabé. « Il p'ouvra pendant quarante jours. »

A moins que saint Barnabé
Ne vienne tout réparer !

Or, saint Barnabé nous a gratifiés aujourd'hui d'une journée suffisamment ensoleillée.

Espérons donc de beaux jours !

Figeac

Accident. — Un triste accident est arrivé le 6 juin, dans la cour de la caserne de gendarmerie.

Le gendarme Delage était monté sur son cheval et lui faisait faire la promenade autour de la cour, lorsque, par suite d'un brusque écart de l'animal, le cavalier est désarçonné.

En tombant son pied resta engagé dans l'étrier. En même temps, le cheval prit le galop en traînant le malheureux gendarme.

Le cheval fit plusieurs fois le tour de la cour.

A ses cris, ses camarades se précipitèrent à son secours et il fut relevé dans un piteux état; il avait deux côtes enfoncées et on craint des lésions internes.

Son état est très grave.

Arrestation. — Le nommé Paul Larnaudie, âgé de 18 ans, tourneur sur bois, demeurant à Figeac, a été arrêté par M. le commissaire de police, en flagrant délit de vol d'un noyer sur la route de Bagnac au lieu dit la Laute.

Gramat

Tué par la foudre. — Dimanche, deux orages d'une violence inouïe se sont abattus sur plusieurs communes des environs de Gramat, ainsi que dans cette dernière localité.

La grêle, poussée par un vent très fort, a détruit une partie des récoltes.

Le sieur Marty, boulanger de Gramat, qui revenait en ce moment de Rignac, où il avait apporté du pain a été tué, par la foudre sur la route de Rocamadour, à dix kilomètres de la ville.

Un homme, abrité sous une saillie de rocher, à quelques pas de là, a vu le sillon de feu qui a projeté l'infortuné d'un côté de la route, tandis que son cheval allait s'abattre dans le fossé opposé.

Moullebessou

Orage sur orage dans notre contrée. La vallée de la Séoune et notre commune n'ont pas été visitées pas la grêle, mais les inondations nous ont bien maltraités. Les terres, les récoltes ont été emportées par le courant.

Tous les chemins étaient convertis en torrents et il faut remonter à des époques lointaines pour avoir le pendant de ce sinistre.

Oransac

La fièvre scarlatine a fait son apparition parmi nous. Elle paraît n'avoir encore qu'un caractère bénin. Mais cette fièvre étant très contagieuse, M. le maire vient de prendre un arrêté prescrivant à ses administrés de déclarer à la mairie tous les cas qui se produiront et leur ordonnant de prendre toutes les mesures préventives possibles.

Caussade

Le 9^e de ligne est arrivé lundi matin à Caussade par une pluie diluvienne qui avait pris la colonne au départ de Lafrançaise.

Les soldats se trouvaient dans l'état le plus piteux; les effets de rechanges étaient aussi mouillés que les autres. Aussi les habitants chez lesquels nos troupiers étaient logés se sont-ils mis avec empressement et une bonté au-dessus de tout éloge à leur disposition. Dans chaque maison qui devait loger des soldats des feux avaient été préparés pour les sécher, et des habits leur ont été prêtés, pendant que les effets réglementaires se séchaient et une hospitalité toute écossaise leur a été offerte par tous les habitants.

Aussi le colonel, en présence de la persistance du mauvais temps et de la fatigue des hommes, a-t-il obtenu par dépêche l'autorisation de faire séjour dans cette cité hospitalière. La colonne n'a dû repartir pour St-Projet que ce matin.

Nous ne saurions trop féliciter la population Caussadaise de son patriotique dévouement envers nos soldats. Cet exemple si touchant et en même temps si réconfortant au milieu des faits déplorables que nous pourrions signaler en cette occasion, mérite tous les éloges des gens de cœur et des Français.

Honneur à la population de Caussade.

Mauroux

La foire n'a pas été belle; les bœufs se vendaient aux cours des autres foires.

Les porcs et les moutons étaient chers.

Les poules se vendaient de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Les poulets de 1 fr. 50 à 3 fr.

Les lapins de 25 à 30 cent. la livre.

Les oisons entre 4 et 5 fr. la paire.

La belle betterave 15 et 10 centimes le 100.

Les choux étaient aussi bon marché.

Lacapelle-Cabanac

Dimanche soir, vers 9 heures, une pluie torrentielle est tombée pendant environ une demie heure et a causé de grands dégâts à toutes les récoltes, surtout dans les bas fonds. Tout est submergé. En bien d'autres endroits la ravine a causé d'affreux ravages.

Lundi, entre midi et 7 heures du soir, il a plu aussi à torrents et les eaux ont fait des ravages pires que les premiers, depuis plus de 20 ans on n'avait vu de pareils dégâts, les blés et les foins sont perdus, et les chemins défoncés.

Les communes voisines ont aussi beaucoup souffert; du côté de Martignac et de Loupiac, la grêle a causé des dommages, surtout à la vigne.

Le temps est toujours mauvais, et si les diétions qu'on attribue à St Médard sont vrais, nous n'avons pas encore fini de souffrir.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

La grande œuvre de Victor Hugo, *Les Misérables* va être représentée dans notre ville avec le concours de ses trois célèbres créateurs : MM. Dumaine, Taillade et Lacressonnière.

C'est la tournée Frédéric Achard qui nous promet cette soirée magnifique, avisons-nous besoin de le dire ?

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — N^o 1784. — Sommaire du 6 juin 1891. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La légende de Montmartre, par Lenôtre. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Idylle, par Charles Robert. — Flâneries au Bois le matin, par Saint-Vallery. — Chronique du Sport par Archiduc. — Serge, par Abel Hermant. — Echecs par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Représentation au théâtre du Petit-Trianon. — Basilique du Sacré-Cœur : La première tranchée, vue extérieure de l'abside, grande nef, pourtour du chœur. — Au saloon des Champs-Élysées : La salle de lecture. — La Première Communie, fusain de Lhermitte. — Le Printemps, groupe en bronze de Carrier-Belleuse. — Sauterelles, criquets et laves, photographie d'une motte de terre. — La chute d'un aérostat militaire. — Funérailles du prince Sanjo à Tofio : La cérémonie religieuse, le cortège dans les rues. — Flânerie au bois le matin. — Serge, par Tofani. — Echecs. — Rébus.

Bourse de Paris

Cours du 10 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 95 60

3 0/0 amortissable.....compt. 96 20

3 0/0 Emprunt 1891.....compt. 93 75

4 1/2 0/0 1883.....compt. 104 90

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4450 >

CRÉDIT FONCIER..... 1280 >

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 475 >

COMPTOIR N^o D'ESCOMPTE..... 577 50

EST (Chemin de fer)..... 995 >

LYON..... 1590 >

MIDI..... 1317 >

NORD..... 1890 >

ORLÉANS..... 1515 >

OUEST..... 1050 >

GAZ, C^{ie} parisienne..... 1390 >

CANAL DE SUEZ..... 2502 60

CANAL DE PANAMA..... 37 50

Etablissements DECAUVILLE..... 415 >

BULLETIN FINANCIER

du 10 Juin 1891

Dès le début de la séance, le marché a manifesté d'excellentes tendances. La liquidation de Londres se passe bien, malgré quelques retraits d'or à la banque d'Angleterre.

L'écart s'est détendu entre le 3 0/0 ancien et le nouveau.

Les affaires sont assez calmes, mais la nuance reste bonne pourvu qu'on soit un peu modéré.

Le 3 0/0 est à 95,45, le nouveau fait 93,75.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit restent fermes : le Foncier est à 1.277,50, la Banque de Paris à 805, le Crédit lyonnais finit à 788,75.

Ce sont surtout les fonds étrangers qui profitent aujourd'hui des bonnes dispositions de la place.

L'Italien a de nombreuses demandes à 95,62 Hausse de l'Extérieure à 74 3/8 et du Portugais à 46 15/16.

En Banque, L'Alpine est à 197,50. Le Laurium Grec est bien tenu à 155. La part Paris-Caracas s'avance à 116,75.

Sur l'Electra le public se rend compte qu'il lui a rarement été offert un titre présentant un avenir aussi brillant et les demandes affluent. Nous pensons que d'ici peu de jours la Société française, 22 place Vendôme, ne sera plus en mesure de livrer sa part d'Electra qu'à un prix sensiblement supérieur au prix actuel qui est de 50 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires si-après :

Saint-André-des-Baux, Pornichet, Escoubac-la-Beaulle, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fousnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin Pentrey, Crozon-Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40% des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10% du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son Billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures à Nantes.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20% sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

TARIFS

M. le Ministre des travaux publics vient d'homologuer une proposition de la Compagnie d'Orléans ayant pour objet d'admettre la glucose emballée, par wagon d'au moins 5,000 kilos au bénéfice des prix fixés par son tarif

commun E-46 avec le Nord et la Grande Ceinture, savoir :

De tous les points du réseau du Nord à la gare de Toulouse, 42 fr. et à celle de Montauban 41 fr. par 1,000 kilogrammes. (Frais de chargement, de déchargement et de gare compris).

Application 25 mai 1891.

BILLETS d'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration : 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot, la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions à connaître pour son public féminin

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Études de MM^{es} DECoux LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication

en l'étude de M^e Decoux Lagoutte, le samedi 27 juin 1891, à midi.

Les biens ci-après en Périgord :

1^o Les deux propriétés de la Beylie et de Preyssac réunies, commune de Château-Lévêque. Station de chemin de fer. 283 hectares. Quinze métairies. Belles prairies arrosées par la Beauronne. Terres de première qualité.

Revenu net justifié : 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail.

Mise à prix : 420.000 fr.

2^o La propriété de Ladouce, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit métairies et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis.

Revenu net justifié, y compris les bois taillis : 14.000 francs. pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail.

Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches).

Faculté de réunir les 21 lots en un seul.

Total des mises à prix des 21 lots : 200.000 fr. Cheptels importants. — Très belle chasse.

On adjudgera même sur une seule enchère.

S'adresser à M. Gustave Quartier, expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc.;

A MM^{es} Decoux Lagoutte et Lagrange, notaires.

Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français

Administration : 6, Boulevard Montmartre, Paris

CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.

GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.

HOPITAL. Maladies de l'Estomac.

HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.

Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

PHOSPHATE DE FER de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES 12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p^o M^{me} le D^r BERTILLOU. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires. ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure colorée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : IMANS & C^{ie}, 35, Rue de Valenciennes, PARIS

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MEMBRE DES PLAIERS D'ÉGÈRES VARIOQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, boucher à Castelnau-Montratier.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

HONORÉ Photographie 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D^r CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph^o FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonie, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES